

## Assurance de remplacement

### Liste de vérification des documents à remettre aux clients

Avant de vous parler de l'assurance de remplacement, votre concessionnaire Hyundai doit vous remettre les documents ci-dessous. Avant de prendre une décision, assurez-vous de les lire et d'en comprendre le contenu.

- Fiche de renseignements Parlons assurance!** – vous informe sur vos droits.
- Guide sommaire** – décrit le produit d'assurance, incluant ce qui est couvert et ce qui est exclu. Comprend également un exemple du formulaire F.P.Q. n° 5.
- Avis de résolution d'un contrat d'assurance** – formulaire que vous devez utiliser pour abroger ou résilier le contrat d'assurance auquel vous avez souscrit.

Si vous décidez de souscrire une assurance de remplacement, veuillez examiner votre entente qui est le formulaire F.P.Q. n° 5 – Assurance complémentaire couvrant les dommages causés à un véhicule assuré (assurance de remplacement). Assurez-vous que votre concessionnaire Hyundai vous a remis votre exemplaire.



L'assurance de remplacement, qui est souscrite par La Souveraine, Compagnie d'assurance générale, est administrée par le Groupe financier LGM – Une division de LGM Financial Services inc. et distribuée par les concessionnaires Hyundai autorisés au Québec.

<sup>MC/MD</sup> Hyundai, les logos, le nom des caractéristiques, les images et les slogans sont des marques déposées appartenant à ou concédées par licence à Hyundai Auto Canada Corp.

© 2019 La Souveraine, Compagnie d'assurance générale. Membre du groupe de compagnies d'assurance les Coopérateurs.